



**REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA**



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **16/01/2024**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- Appel d'offres ouvert international:

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
O/151/23	Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la RAK-Tranche 5	09h30	249 000.00 Deux cent quarante-neuf mille Dirhams	13 824 000.00 Treize millions huit cent vingt-quatre mille Dirhams	09/01/2024 à 10h00	-

- Appel d'offres ouvert national :

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
O/152/23	Suivi des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la RAK-tranche 5	10h30	8 000.00 Huit mille Dirhams	432 000.00 Quatre cent trente-deux mille Dirhams	-	Oui
A/153/23	Réalisation des travaux de déplacement et de renouvellement du collecteur d'assainissement liquide B12-1 du bassin versant « B » existant sous des constructions ou des terrains privés	11h30	57 000.00 Cinquante-sept mille Dirhams	3 161 760.00 Trois millions cent soixante et un mille sept cent soixante Dirhams	09/01/2024 à 10h00	-

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma , et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.